

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} octobre 2013 à 21 h 00

PRESENTS : Messieurs Alain Lescoules, Jacques Dussutour, Jean-Claude Le Borgne, Bernard Dhoudain, Jacques Pérès, J Bernard Carrère, Jean-Louis Bareilles, Henri Castagné, Michel Gangnet, Mesdames Séverine Lauberton, Marie-Cécile Pontiers, Catti Houle,

ABSENTS : M. J Daniel Haurine et Mme Elisabeth Pourtet

Avant d'attaquer l'ordre du jour, monsieur le maire indique que le retard accumulé dans la rédaction des comptes rendus précédents a été résorbé.

Les services municipaux se trouvent confrontés à un surcroît de travail et la situation est difficile.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur les comptes rendus des conseils municipaux précédents.

Monsieur Jacques Pérès demande des éclaircissements sur le prêt de 36 mois effectué par les thermes (compte rendu du 8 juillet 2013).

Aucune autre remarque n'étant faite, on passe à l'examen de l'ordre du jour.

1) Maîtrise d'œuvre pour la réfection du parking du Bastan

Comme l'enveloppe prévisionnelle de cette mission a été estimée par la mairie à moins de 15 000 € HT et qu'il faut aller vite, il n'a pas été procédé à une publicité et mise en concurrence préalable comme le code des marchés publics l'autorise.

La mairie a fait appel au groupement de géomètres constitué à la demande du RTM pour faire les levés topographiques des cours d'eau et des rives après la crue et lui a demandé une offre pour la remise en état du parking, après réalisation du mur de soutènement en enrochement bétonné réalisé par l'entreprise LBTP.

Pour donner de la largeur au lit du Bastan, le parking devra être réduit d'1/3, ce qui d'une part supprime des places (60) et d'autre part pose un problème pour la giration des bus. En effet les bus ne doivent pas reculer. C'est beaucoup trop dangereux.

En sus de cette problématique dont la résolution sera confiée au maître d'œuvre, il sera demandé à celui-ci d'inclure dans la réflexion la place du 8 mai.

Le maire lit la proposition de SMTB en détaillant les éléments de mission.

SMTB a évalué le montant des travaux à 150 000 € HT, et chiffre sa maîtrise d'œuvre à 14 200 € HT soit un taux de 9,5 %.

Le conseil municipal donne son accord et autorise monsieur le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre.

Madame Pontiers demande s'il est envisagé un aménagement concernant les camping-cars (borne électrique, vidange des eaux usées). Il est répondu que non, pas à cet endroit, mais que le problème reste en effet à traiter à l'échelle du fond de vallée.

Une réflexion avait été menée avec les campings, la commune de Luz ne voulant pas se substituer à l'initiative privée. Certains ont aménagé des installations pour les camping-cars mais ceux-ci ne veulent pas y aller.

Un terrain avait été pressenti sur Esquièze-Sère (initiative privée) mais la crue a tout bouleversé.

A la station de ski, une aire d'accueil au Béderet a été envisagée mais la circulation est interdite après la fermeture de la station, du pont de Bayès à Luz Ardiden en raison des risques d'avalanches.

2) Demande de la société SERHY

La société SERHY demande à pouvoir remplacer sa turbine sur le Lasariou en installant une puissance moindre pour pouvoir bénéficier d'un contrat d'achat H07 par EDF. Le chiffre d'affaires obtenu passerait ainsi de 210 000 € à 326 000 € ; et la redevance versée à Luz serait donc supérieure (de 18 000 € elle passerait à 29 000 €).

Le conseil municipal donne son accord sous réserve que SERHY obtienne l'accord de la police des eaux.

3) Construction d'une nouvelle gendarmerie

Le courrier du Ministère de l'Intérieur donnant son agrément pour le terrain choisi pour la construction de la gendarmerie est enfin arrivé.

Rien ne s'oppose au démarrage des études. Le contact va être repris avec les 3 équipes d'architectes sélectionnées pour un concours simplifié (procédure suivie pour la place de l'église et strictement encadrée par le code des marchés publics).

En fin d'opération les loyers perçus sont censés couvrir les annuités d'emprunt ; de plus la commune pourra vendre l'actuelle gendarmerie. Néanmoins le portage du dossier sera compliqué (avance de fonds de la commune sans recettes en face).

4) Mise au point du marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en valeur des abords de l'église des Templiers

Monsieur le maire explique que le 18 septembre une réunion de travail s'est tenue avec l'équipe Lavigne retenue pour la mise en valeur de la place de l'église.

La commission des travaux propose d'intégrer dans le coût des travaux des options proposées par la maîtrise d'œuvre : fibre optique, habillage du transformateur et un local poubelles, mise en lumière de la place, du monument aux morts, de l'enceinte de l'église et du clocher, reprise complète du réseau d'eau et d'assainissement.

L'option enrobé grenailé serait retenue en lieu et place du béton désactivé sur l'arrière de la place de la comports et sur la place du 19 mars.

La mission OPC a été retenue.

En conséquence de quoi l'enveloppe totale prévisionnelle des travaux est de 1 158 041 € HT et le montant total des honoraires de 122 099 € HT.

Le conseil municipal valide les choix de la commission des travaux et autorise monsieur le maire à signer les pièces du marché modifiées en conséquence.

5) Création d'une régie de recettes sur le CCAS pour les dons perçus après la crue

Des dons ont été versés spécifiquement à la commune de Luz par des partenaires de longues dates de la commune (Höchberg, Lormont, Villenave d'Ornon...).

Il faut donc créer une régie de recettes et la Trésorerie pourra, lorsqu'il s'agit de particuliers, délivrer des reçus fiscaux.

6) Régularisation : établissement de diverses conventions

6.1. Convention entre Luz et Sazos.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il existe sur la commune de Sazos (secteur de l'Agnouède) un point d'éclairage public alimenté par le réseau électrique de Luz-St-Sauveur.

Sachant que la commune de Sazos est alimentée par EDF et la commune de Luz-St-Sauveur par le SIVU d'Electricité, il propose aux membres du conseil municipal de définir, par une convention entre les deux communes, les conditions financières de la fourniture de ce point d'éclairage public.

Sazos versera à Luz 30,67 € HT/an avec une réactualisation du tarif de l'énergie selon l'indice publié au journal officiel en juillet de chaque année.

6.2. Convention financière avec Esquièze-Sère pour l'entretien de la route de l'Estibe

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que depuis l'année 2000, la commune d'Esquièze-Sère participe annuellement et à hauteur de 381,25 € à l'entretien de la route pastorale de l'Estibe. Cette participation a été déterminée entre les 2 communes de façon forfaitaire et suivant les données financières connues à cette époque.

Pour l'année 2013, monsieur le maire propose qu'une convention soit établie entre les 2 communes afin que cette participation soit maintenue selon les mêmes critères.

Pour les années 2014 et suivantes, il propose que soit menée une réflexion entre les différentes communes utilisatrices de la route pastorale de l'Estibe.

6.3. Vidange des fosses septiques par les services techniques de la commune.

A la demande de particuliers, il arrive que la commune intervienne chez des habitants pour vidanger leurs fosses, et fasse payer le coût du service rendu. Il convient de formaliser par délibération le tarif appliqué :

- | | |
|---------------------------------------|------------------------|
| - coût horaire d'un agent technique : | 19,83 € |
| - coût location / horaire tracteur : | 25,00 € |
| - traitement des déchets : | 20,00 €/m ³ |

Les tarifs seront réévalués chaque année.

7) Décisions budgétaires

7.1. Annulation de la délibération du 26/08/2013

Cette délibération avait été prise pour annuler une créance.

Or c'était une erreur puisque la facture a bien été acquittée.

L'admission en non valeur sur le budget eau de la commune de 26,38 € est donc annulée.

7.2. Décision modificative n°3 budget principal

Cette décision modificative a pour objet le remboursement de cautions pour 1 750 € financé par la constatation d'une recette supérieure sur les entrées piscine.

8) Travaux piscine de Luz St Sauveur

Lot 2 platerie – phase 2

On constate un métré inférieur de 14 m² pour l'habillage d'un mur. L'avenant en moins-value sur le lot 2 sera donc de 294 € HT pour un marché total et définitif de 26 355,40 € HT.

9) Travaux de remise en état de la conduite forcée et de sécurisation des berges du torrent de l'Yse

Compte tenu de la nature des travaux réalisés (hélicoptage, travaux en haute montagne) et du fait que plusieurs entreprises seront peut être amenées à intervenir ensemble, il est souhaitable de confier à un bureau d'études une mission SPS.

Le choix se porte sur Veritas pour un coût de 6 277,50 € HT, cet organisme traitant souvent avec EDF pour des travaux similaires.

10) Fusion des syndicats : SMDRA, Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves, Syndicat de la Haute Vallée des Gaves.

La commune avait délégué au SIVOM du Pays Toy les compétences suivantes : adhésion à des syndicats supracantonaux, contrôle de l'assainissement non collectif.

Le SIVOM du Pays Toy avait ensuite transféré les mêmes compétences aux syndicats listés plus haut. Le SIVOM du Pays Toy restitue les compétences à la commune de Luz. La commune de Luz les transfère à nouveau mais cette fois-ci à la Communauté de Communes du Pays Toy qui les transférera au nouveau syndicat issu de la fusion des autres syndicats.

Seule la Communauté de Communes du Pays Toy sera représentée au sein de ce syndicat mixte de fusion. A l'occasion de cette fusion, la Communauté de Communes du Pays Toy devra participer à l'entretien de la coulée verte, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. En contrepartie, Lourdes participera à la Porte des Vallées. Cela devrait s'équilibrer.

Le maire donne lecture des 2 délibérations

11) Initiation à l'occitan avec les services de l'association PARLEM

Après consultation des enseignants, il est reconduit le même dispositif que l'an passé :

2 fois 45 minutes pour le primaire

2 fois 30 minutes pour la maternelle

Le coût est de 1 920 € pour la commune, le conseil général prenant toujours à sa charge 50 % du coût total.

12) Adhésion au groupement de commandes initié par le centre de gestion pour la reliure des actes administratifs en état civil

Ce service proposé par le centre de gestion permettra à la commune de bénéficier de tarifs plus intéressants. De plus, les archives départementales étant associées à la démarche, la commune a également une garantie de qualité.

La commune reste maître le moment venu de signer ou non le bon de commande aux tarifs obtenus par le centre de gestion. Seuls 15 € forfaitaires par registre relié seront demandés par le centre de gestion pour le service rendu.

13) Le jour de la nuit

La commune décide symboliquement d'éteindre l'éclairage public sur tout le territoire communal et toute la nuit du 12 au 13 octobre 2013.

Cette action a pour but la sensibilisation des administrés aux pollutions occasionnées par l'éclairage nocturne trop puissant, enseignes lumineuses, boules...

14) Sollicitation des aides de l'Etat, du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau pour la crue de juin 2013

Monsieur le maire indique qu'il faut délibérer pour solliciter les aides de l'Etat, du Conseil Régional, et de l'Agence de l'Eau au meilleur taux possible pour les travaux dont la commune de Luz est maître d'ouvrage.

Les travaux sont estimés avant consultation des entreprises à la somme de 6 154 541 € HT. Ces travaux ne comprennent pas les travaux en rivière portés par le SIVOM du Pays Toy, sauf sur l'Yse en amont de la microcentrale.

D'ores et déjà le Conseil Régional a attribué à Luz pour les travaux voirie, équipements publics non assurés, pistes cyclables, chemins piétonniers, une subvention de 433 631 €.

Par ailleurs, une aide de 10 034 € a été attribuée pour l'espace d'accueil de la Maison de la Vallée, et 11 371 € pour la piscine de Luzéa.

15) Tennis Toy

Monsieur le maire donne lecture du tarif des licences 2014 établies par le club de tennis qui applique une légère hausse après 2 ans de stabilité.

16) Personnel

16.1. Conducteur de la navette

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à des difficultés de recrutement, la commune de Luz-Saint-Sauveur a sollicité la mise à disposition de monsieur Jérôme Etcheverry, employé auprès de la Communauté de Communes du Pays Toy afin d'assurer la conduite de la navette thermique durant la saison d'été 2013, à savoir du 17 juin au 30 octobre 2013.

Cette mise à disposition n'est bien sûr pas gratuite et la commune de Luz remboursera le coût de cet employé à la communauté de communes.

16.2. Création d'un poste d'agent technique

Compte tenu de l'important accroissement du travail des services techniques pendant tout l'été, certaines tâches ont été différées. Il est donc proposé de prolonger un poste pour un mois de plus du 21/10/2013 au 20/11/2013.

17) Résultats de la Saint-Michel

La Saint-Michel a été un franc succès : 2 671 repas ont été assurés sous le chapiteau et le Ski Toy a fait 120 repas de plus que l'an passé.

A noter aussi le record de tous les temps en nombre de bêtes abattues par les bouchers. Malgré les craintes, il y a eu un très bon retour de l'éclatement de la fête en 2 sites (repas place du 8 mai et bal/buvette près du stade) en raison de la disparition du parking du Bastan.

18) Informations sur Luz Ardiden

Le pylône n°4 a été repositionné. Une étrave devra être installée pour protéger le pylône. Les prix du béton ont explosé 950 € / m³ avant la crue, 1450 € maintenant.

L'espace débutants est en cours d'installation.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.